



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4121

Lyon 4e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'une partie du terrain et de deux box de l'ancien internat Adolphe Favre situé 86 rue Chazière, consentie à l'association « la Ferme de la Croix Rousse », pour la réalisation d'une phase transitoire à la mise en œuvre du projet de ferme pédagogique – EI 04 029

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4121 - LYON 4E - APPROBATION DE LA GRATUITE DE LA MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DU TERRAIN ET DE DEUX BOX DE L'ANCIEN INTERNAT ADOLPHE FAVRE SITUE 86 RUE CHAZIERE, CONSENTIE A L'ASSOCIATION « LA FERME DE LA CROIX ROUSSE », POUR LA REALISATION D'UNE PHASE TRANSITOIRE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE FERME PEDAGOGIQUE – EI 04 029 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de l'ancien internat Adolphe Favre sis 86 rue Chazière à Lyon 4^{ème}, de section cadastrale AC 156, et appartenant à son domaine public.

L'association « la ferme de la Croix Rousse » souhaite concevoir, mettre en œuvre, exploiter et animer une ferme d'animation pédagogique urbaine sur le site de l'ancien internat Adolphe Favre afin de sensibiliser à l'environnement et au développement durable par la pratique participative et collective d'activités de culture en ville à vocation pédagogique.

L'idée et le projet d'une ferme d'animation pédagogique à la Croix Rousse, lancés en 2014 dans le cadre d'une réunion du conseil de quartier ouest, sont nés du constat de l'intérêt croissant de la population pour le développement durable. Aussi, l'association « la ferme de la Croix Rousse », récemment créée le 22 mai 2017, permet de bâtir et d'affiner ce projet pour développer un lieu de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et également pour recréer un lien entre les citoyens et le monde rural, notamment en partenariat avec des écoles de la Ville de Lyon.

Dans une première phase, l'association « la ferme de la Croix Rousse » a sollicité la Ville de Lyon pour que lui soit mis à disposition, par la conclusion de convention d'occupation, une partie des extérieurs de l'ancien internat Adolphe Favre pour la réalisation d'une phase transitoire permettant une première appréhension du lieu et du cadre par l'ensemble des partenaires et acteurs du projet.

Dans une seconde phase, une deuxième convention d'occupation sera conclue. Elle définira alors de façon plus précise les conditions et les modalités d'occupation et de mise en œuvre du projet de ferme pédagogique, notamment en matière d'aménagements et de travaux.

Ainsi, dans l'attente et afin de pouvoir réaliser cette première phase, la Ville de Lyon a consenti, au profit de l'association « la ferme de la Croix Rousse », la mise à disposition de sept planches de culture, leurs abords et accès par la rue Philippe de Lassalle ainsi que 2 box situés sur la partie droite du bâtiment G de l'ancien internat Adolphe Favre.

Elle a donné lieu à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire à titre onéreux à compter du 1^{er} juin 2018 pour une durée d'un an, moyennant le versement d'une redevance de 2 600 €(deux mille six cent euros) pour la durée de l'occupation.

Il vous est néanmoins proposé, compte tenu de l'intérêt que présente l'installation d'une ferme d'animation pédagogique dans l'agglomération lyonnaise et de l'intérêt général poursuivi par l'association sur ce projet notamment par l'éducation et la sensibilisation à

l'environnement et au développement durable, d'accorder la gratuité pour cette occupation et d'exempter l'association « la ferme de la Croix Rousse » du paiement de la redevance.

Vu ladite convention,

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. la gratuité de la mise à disposition d'une partie du terrain et de 2 box situés sur le site de l'ancien internat Adolphe Favre sis 86 rue Chazière à Lyon 4^{ème}, consentie à l'association « la ferme de la Croix Rousse » aux conditions sus évoquées, est approuvée.

2. La redevance ne sera pas mise en recouvrement

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY